



## APPUI A L'ONG ZANMI LASANTE EN HAÏTI

*Cette fiche fait partie d'une série de présentations de financements AFD visant à illustrer sa contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale en 2000, sont au nombre de huit et se déclinent en 18 cibles assorties de 48 indicateurs.*

Objectifs du projet	Objectif 6	Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
	Cible 7	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.
	Cible 8	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.
	Indicateurs	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans. Taux d'utilisation de la contraception. Nombre d'enfants orphelins du sida. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie.
Actions	Programme national	Un plan national stratégique de santé, dont la lutte contre le VIH/sida est l'une des priorités. est en cours de conception
	Concours AFD	Subvention de 1,5M€ afin de refinancer les dépenses réalisées en 2004 et 2005.

Haïti se classe au 153<sup>ème</sup> rang sur 175 selon l'indicateur de développement humain du PNUD. D'après les données du Ministère de la santé, la prévalence du VIH/sida serait de 5,29% en 2001, soit environ 400 000 personnes infectées dont 50% de femmes. Les données du PNUD offrent un tableau moins favorables, puisque selon cet organisme 6,10% de la population serait infectée.

### ***La politique sectorielle est en cours de définition***

- La crise politique a retardé l'élaboration des politiques sectorielles. Depuis la fin des années 90, le Ministère de la santé travaille à : (i) définir le cadre de référence de la politique sectorielle ; (ii) développer un partenariat avec les ONG ; (iii) renforcer ses capacités d'intervention et de pilotage ; (iv) réduire les fortes inégalités d'accès au système sanitaire. La lutte contre le VIH/sida et la tuberculose feront partie des priorités de cette politique.
- Face à la faible réponse de l'Etat face à des besoins importants, les ONG se sont développées en offrant des prestations de soins. Les faibles capacités de l'Etat ont conduit le Ministère de la santé à proposer à certaines ONG de gérer les prestations des "Unités Communales de Santé" (UCS), structures administratives déconcentrées qui coordonnent toutes les actions sanitaires et la santé publique.
- Ce dispositif, mise en œuvre d'UCS déconcentrées et délégation de pouvoir en faveur du secteur privé, commence tout juste à se développer.

### ***Une histoire de coopération heurtée***

- De février 2001 au 1<sup>er</sup> juillet 2004, l'AFD a suspendu toutes ses opérations en faveur de l'Etat haïtien. Pendant cette période, l'aide de l'AFD a concerné des organisations de la société civile et notamment l'ONG Zanmi Lasante, dont l'instruction du projet a commencé en 2003.
- Depuis, un cadre de coopération intérimaire (CCI) a été élaboré (avril 2004) ; il identifie et recense les besoins institutionnels, sociaux et économiques les plus urgents pour le pays

### ***L'ONG Zanmi Lasante intervient en faveur de la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose***

- Zanmi Lasante, ONG haïtienne à but non lucratif créée en 1987 et reconnue d'utilité publique. Elle bénéficie pour cela du soutien technique et financier de Partners In Health (PIH), une ONG

américaine. Conjointement avec le Ministère de la santé et une autre ONG, elle a obtenu deux financements du Fonds mondiale de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

- Zanmi Lasante est intervenue en faveur de la prévention du VIH depuis que le premier cas de SIDA a été diagnostiqué sur le Plateau Central en 1986. L'identification et le traitement des infections sexuellement transmissibles, qui constituent une des bases de la prévention du VIH, ont été mis en place à la Clinique Bon Sauveur de Cange. Ce projet précurseur « Sante Famn » comprenait aussi la fourniture de la thérapie prophylactique anti-rétrovirale pour la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, et pour les victimes de viols et de blessures professionnelles.
- Plus de la moitié des cas de VIH se présentant en Haïti avec une tuberculose active, un centre spécialisé dans le traitement des cas complexes de tuberculose a été créé en 2000 au sein de la clinique. Il a été désigné comme le centre national de référence pour le traitement de la tuberculose résistante, et la formation des agents de santé. L'ONG assure donc une coordination étroite entre les programmes de lutte contre le SIDA et contre la tuberculose.

### ***Le Programme Extension Equité Santé : un traitement exemplaire du VIH/sida en milieu rural***

- En raison de la qualité du travail réalisé à Cange et grâce à la mobilisation politique et financière de la communauté internationale, Zanmi Lasante a décidé d'étendre son intervention à 12 nouvelles communes, soit un bassin de population d'environ 600 000 habitants.
- L'objectif principal du Programme de Zanmi Lasante est d'utiliser l'opportunité offerte par les moyens de lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose pour renforcer les structures publiques de santé du département et y promouvoir les soins de santé primaires, éléments fondamentaux de l'amélioration de la santé à long terme. Ces stratégies sont conçues de manière à ce que les services soient accessibles aux plus pauvres grâce à la gratuité des soins et des traitements.
- Les activités principales sont la prévention du VIH (sensibilisation, information), l'accès facilité au dépistage volontaire, le traitement et la prophylaxie des infections opportunistes (IST et tuberculose), l'accès aux thérapies antirétrovirales pour la prévention de la transmission mère-enfant ainsi que pour les patients infectés répondant aux critères cliniques. En 2003, 9 000 patients séropositifs étaient suivis dans les structures soutenues par le Programme et 700 étaient sous traitement ARV. A travers ces différentes activités, l'accès aux soins de santé primaires est favorisé pour les populations, les consultations prénatales et les activités de planning familial étant également renforcées.

### ***Le projet AFD : une subvention de 1,5M€***

- Il s'agit d'une contribution au financement du Programme Extension Equité Santé, mis en œuvre par Zanmi Lasante depuis janvier 2002 dans sept communes.
- Les activités financées par l'AFD comprennent : la réhabilitation et l'équipement de 4 structures de santé, la fourniture de matériels éducatifs et vidéo pour la formation du personnel de santé et la sensibilisation des populations, l'amélioration du système de communication entre les structures de santé.
- Cette intervention est complémentaire des ressources apportées par le Fonds mondial, ce dernier ne finançant en effet pas les investissements en infrastructures et équipements.

### ***Les bonnes pratiques***

- En matière de suivi, Zanmi Lasante a élaboré des indicateurs de suivi de l'ensemble des composantes du Programme Extension Equité santé dans le cadre du financement du Fonds mondial.
- Ce projet est un exemple de montage institutionnel intéressant dans un pays soumis à une profonde crise politique. La faiblesse de l'administration centrale et locale a conduit à l'émergence d'acteurs privés performants tels que l'ONG Zanmi Lasante. Le rôle et la mission du Ministère de la santé sont préservés dans la mesure où le programme de Zanmi Lasante s'inscrit dans un partenariat pour mettre en œuvre la politique nationale de santé Ce projet montre qu'il est possible

d'obtenir des résultats concrets et substantiels en matière d'accès aux services de base dans le cadre d'un tel partenariat.